
***NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020
ET
DES BUDGETS PRIMITIFS 2021***

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation et présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2020 et des budgets primitifs 2021 du budget principal de la communauté de communes et des budgets annexes.

Ce document est consultable et téléchargeable sur le site internet de la collectivité www.comcomabc.fr

- ↳ Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année civile.
- ↳ Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année civile.

La communauté de communes Arnon Boischaut Cher (ABC) élabore un budget principal et 2 budgets annexes (assainissement en délégation de service public et ordures ménagères). L'ancien budget annexe assainissement en régie disparaît en 2020 suite au passage en délégation de service public de l'ensemble du service, le résultat 2019 de ce budget est intégré au budget principal en 2020.

Les comptes administratifs 2020 et les budgets primitifs 2021 ont été approuvés 14/04/2021 par le conseil communautaire. Ils peuvent être consultés sur demande au service administratif de la communauté de communes aux heures d'ouverture des bureaux.

La communauté de Communes Arnon Boischaut Cher, créée par arrêté préfectoral du 21/12/2010, est peuplée de 8 144 habitants (population INSEE 2017 parue le 16/02/2021) répartis sur 18 communes depuis le 1^{er} janvier 2019 (Corquoy et Sainte Lunaise étant une commune nouvelle depuis le 1^{er} janvier 2019) sur une superficie totale d'environ 400 km². C'est un territoire rural (densité 21 habitants/km² environ).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 (CA)

1. CA 2020 - BUDGET GENERAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		329 526.51		981 142.48		1 310 668.99
Opération de l'exercice	2 425 966.23	2 729 894.75	722 013.75	485 028.16	3 147 979.98	3 214 922.91
TOTAUX	2 425 966.23	3 059 421.26	722 013.75	1 466 170.64	3 147 979.98	4 525 591.90
Résultat de clôture		633 455.03		744 156.89		1 377 611.92
Restes à réaliser			827 228.00	31 402.00	827 228.00	31 402.00
TOTAUX CUMULES		633 455.03	827 228.00	775 558.89	827 228.00	1 409 013.92
RESULTATS DEFINITIFS		633 455.03	51 669.11			581 785.92

Les lignes directives du budget

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire de la COVID-19 et les finances des collectivités en sont fortement impactées. Ainsi, les recettes de la communauté de communes ABC liées à l'exploitation du gîte sont en très forte baisse, ainsi que celles liées aux prestations du service enfance-jeunesse.

De plus, des dépenses sont inscrites en investissement dans le cadre de l'intervention de la CDC ABC en faveur des TPE du territoire. Des crédits ont également été abondés afin de contribuer au Fonds Renaissance créé par la Région. Les premiers versements de subventions directes interviennent en fin d'année et 6 entreprises du territoire en bénéficient, pour un montant total de 9 556.68 €. Le Fonds Renaissance sera quant à lui versé en 2021 dès réception de la demande de la Région et est donc reporté sur le nouvel exercice pour un montant de 10 000 €.

Par le versement de fonds de concours, la communauté de communes ABC soutient, notamment, les communes de Levet et de Saint-Loup-des-Chaumes, pour la réalisation de travaux d'aménagements visant à la sécurisation des centre-bourgs (respectivement 83 550.00 € et 5 000 €).

La communauté de communes ABC apporte également un soutien financier par le biais de subventions de fonctionnement au développement du tourisme (64 887.30 € à l'Office de Tourisme de Lignières), de l'action culturelle (11 500 € aux Bains Douches) et à l'organisation d'événements pouvant permettre la promotion du territoire (5 000 € pour l'organisation du concours national charolais).

Le projet d'aménagement du numérique est en cours. Un second versement a été effectué à Berry Numérique en 2020 pour un montant de 363 780 €.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), 20 268.60 € ont été versés à ATOPIA pour la réalisation des documents.

Dans le cadre du contrat de territoire 2017-2020 signé le 27/09/2018 entre le département, les 3 communes pôles d'équilibre du territoire (Châteauneuf-sur-Cher, Levet et Lignières) et la communauté de communes, des actions ont été définies pour les besoins en matière d'équipements jugés prioritaires par les parties. Montant total estimé des projets de la CDC ABC (Construction de la station d'épuration de Châteauneuf/Venesmes, Réhabilitation du réseau EU RD3 Vallenay, Réhabilitation du bâtiment Colbert – futur siège social de la CDC) : 3 887 500 €.

En ce qui concerne le projet de réhabilitation du bâtiment COLBERT à Châteauneuf-sur-Cher en futur siège social de la CDC ABC, des études structurelle et thermique ont été réalisées (pour un montant global de 6 000 €) et des factures de maîtrise d'œuvre ont été réglées à l'Atelier Carré d'Arche (11 1360 €).

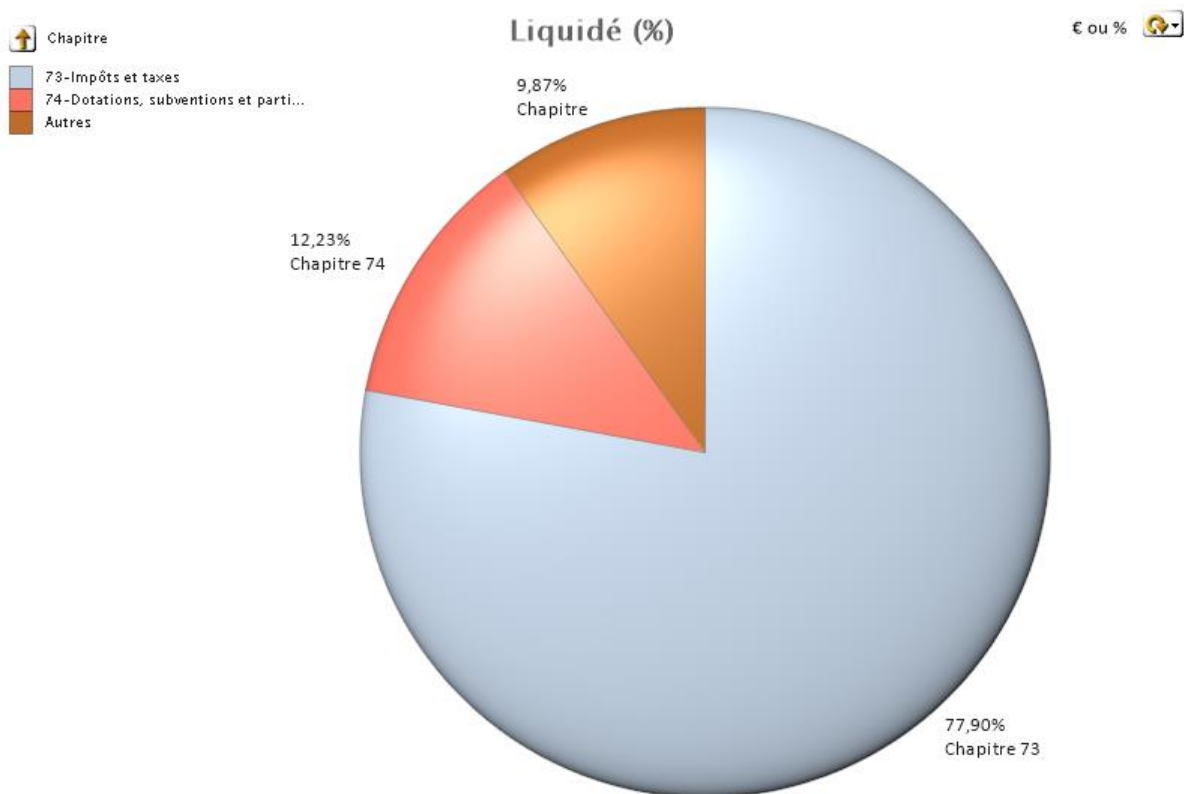
Concernant la station d'épuration de Châteauneuf/Venesmes, le marché a été attribué en 2020, et les premières factures ont été réglées pour un montant global de 66 337.52 € HT soit 79 605.02 € TTC

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 2 425 966.23 €
- Recettes : 3 059 421.26 €

Soit un excédent de fonctionnement de 633 455.03 € à affecter en investissement pour un montant de 51 669.11 € afin de couvrir les besoins de financement.

Les principales recettes



Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 3.19 % par rapport à 2019.

Chapitre	Montant réalisé 2020	Objets
Atténuation de charges Chapitre 013	110 009.00 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ remboursement sur salaire des agents en congé de maladie /accident de travail ➤ quote-part des salaires des agents affectés aux budgets annexes
Produit de services, domaine et ventes diverses Chapitre 70	71 229.31 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ facturation liées à l'enfance jeunesse ➤ prestations de service réalisées auprès d'organismes ou collectivités
Impôts et taxes Chapitre 73	2 126 624.92 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ taxes locales ➤ FPIC ➤ Prélèvement sur les jeux (courses hippiques à Lignièrès) ➤ FNGIR ➤ Taxe de séjour
Dotations, subventions et participations Chapitre 74	333 945.64 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ DGF ➤ Compensations ➤ Dotation globale de décentralisation ➤ FCTVA ➤ Aides CAF pour le service enfance jeunesse
Autres produits de gestion courante Chapitre 75	34 929.32 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Revenus des immeubles (locations au gîte Colbert et aérodrome)
Produits Exceptionnels Chapitre 77	3 313.60 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cessions ➤ Divers

- ↪ Les impôts et taxes sont stables (- 3197.85 € soit - 0.15 %) par rapport à 2019.
- ↪ Les dotations et participations enregistrent une légère augmentation en 2020 (5,4 % €) par rapport à 2019, en raison d'une augmentation de la dotation d'intercommunalité (+ 13 533.00 €) et d'une augmentation de la compensation des pertes de bases d'imposition à la CET (+ 12 154.00 €).
- ↪ En raison de la crise sanitaire, des recettes sont en baisse en ce qui concerne les participations des familles aux services périscolaires (- 43 288.17 € soit - 42.33 %) et les paiements pour le service gîte de groupe (- 38 171.22 € soit -52.36 %).

Fiscalité

Les taux d'imposition comme ont été votés à l'identique entre 2019 et 2020 :

- Taxe sur le foncier bâti..... 10.00 %
- Taxe sur le foncier non bâti..... 18.71 %
- Cotisation foncière Entreprises..... 9.48 %

Les principales dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables entre 2019 et 2020 passant de 2 082 042.95 € à 2 101 108.19 € soit + 19 065.24 € (+ 0.92 %).

	2019	2020	Ratio
Charges à caractère général - 011	319 211.37 €	337 799.06 €	+5.82 %
Charges de personnel et assimilés – 012	1 484 823.36 €	1 440 495.25 €	-2.99 %
Atténuation de produits- 014	12 552.00 €	20 643.00 €	+64.46 %
Autres charges de gestion courantes - 65	238 992.01 €	270 947.79 €	-13.37 %
Charges financières - 66	22 974.59 €	23 911.21 €	+4.08 %
Charges exceptionnelles - 67	3 489.62 €	7 311.88 €	+109.53 %

Les charges à caractère général ont augmenté de 5.82 % entre 2019 et 2020, notamment sur les articles suivants :

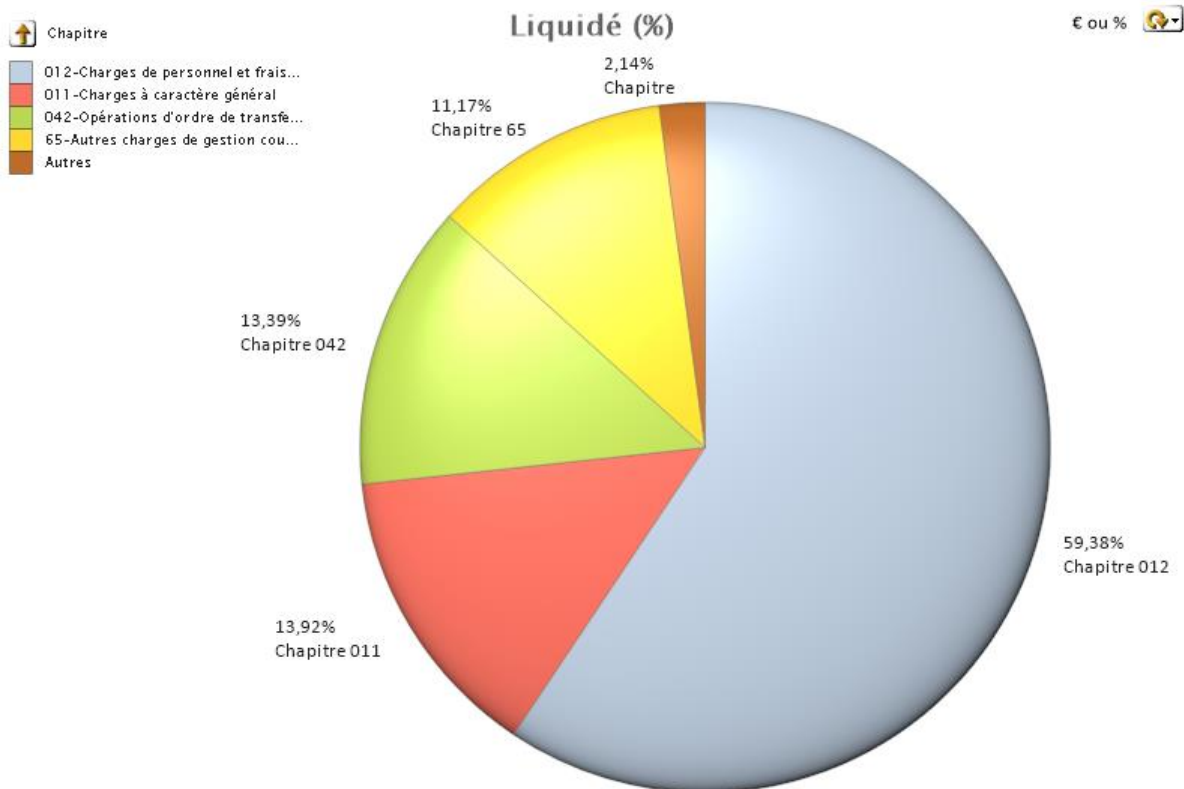
- Autres matières et fournitures (+ 15 442.77 € soit + 512.91 %) : la communauté de communes a avancé l'achat de masques de protection contre le COVID 19 pour le compte des communes
- Contrats de prestations de services (+ 4 344.84 € soit + 99.59 %) : mise en place d'une géolocalisation des véhicules suite à des vols et d'une application pour permettre le télétravail sécurisé dans le cadre de la COVID 19.
- Locations mobilières (+ 14 720.63 € soit + 368.94 %) : suite au vol d'un véhicule et dans l'attente de l'achat d'un véhicule de remplacement, location d'un utilitaire pour le pôle technique de Vallenay.
- Entretien matériel roulant par prestataire (+ 13 624.04 € soit + 147.94 %) : des réparations onéreuses ont été effectuées sur des tracteurs et il est à noter que le service mécanique de la communauté de communes connaît des arrêts maladies depuis septembre 2020.

Malgré tout, des postes de dépenses ont fortement diminué en 2020, notamment en raison de la crise sanitaire, ce qui a permis de limiter l'augmentation des dépenses au niveau du chapitre :

- Achats Prestations service ALSH (- 6 183.48 € soit - 75.61 %) : peu de sorties organisées en raison de la crise sanitaire
- Combustibles (- 5 650.78 € soit - 43.44 %)
- Carburants (- 5 364.71 € soit - 9.53 %)
- Honoraires (- 15 982.23 € soit - 85.03 %) : les honoraires de gestion des eaux pluviales ne sont plus versées à Véolia en 2020 (sauf pour la commune de Levet) en raison du passage de l'ensemble des communes en DSP.

Les charges de personnel ont diminué de 2.99 %.

Les autres charges de gestion courante ont augmenté en 2020 (+ 31 955.78 €), principalement du fait du versement de subventions aux budgets annexes : 10 000 € au budget ordures ménagères et 30 000 € au budget assainissement en DSP (suite à la dissolution du budget assainissement en régie). Les autres articles restent assez stables par rapport à 2019.



Chaque année, la section de fonctionnement doit dégager un excédent permettant de financer les investissements structurels de la communauté de communes.

Personnel

Les charges de personnel représentent une part importante du budget (59.38 % des charges), les compétences de la Communauté de Communes nécessitant beaucoup de main d'œuvre (entretien des espaces verts, service enfance jeunesse, voirie).

La collectivité compte au 31/12/2020 :

- 34 agents titulaires ou stagiaires (+2 par rapport à 2019 : nominations stagiaires de contractuels)
- 11 agents non titulaires dont 3 apprentis dans au service technique (-2 par rapport à 2019)

correspondant à 40.71 ETP (équivalent temps-plein).

Ils dépendent des filières technique (30), animation (10) et administrative (5) dont 1 personne au service gîte-tourisme.

Ils sont répartis au sein des services :

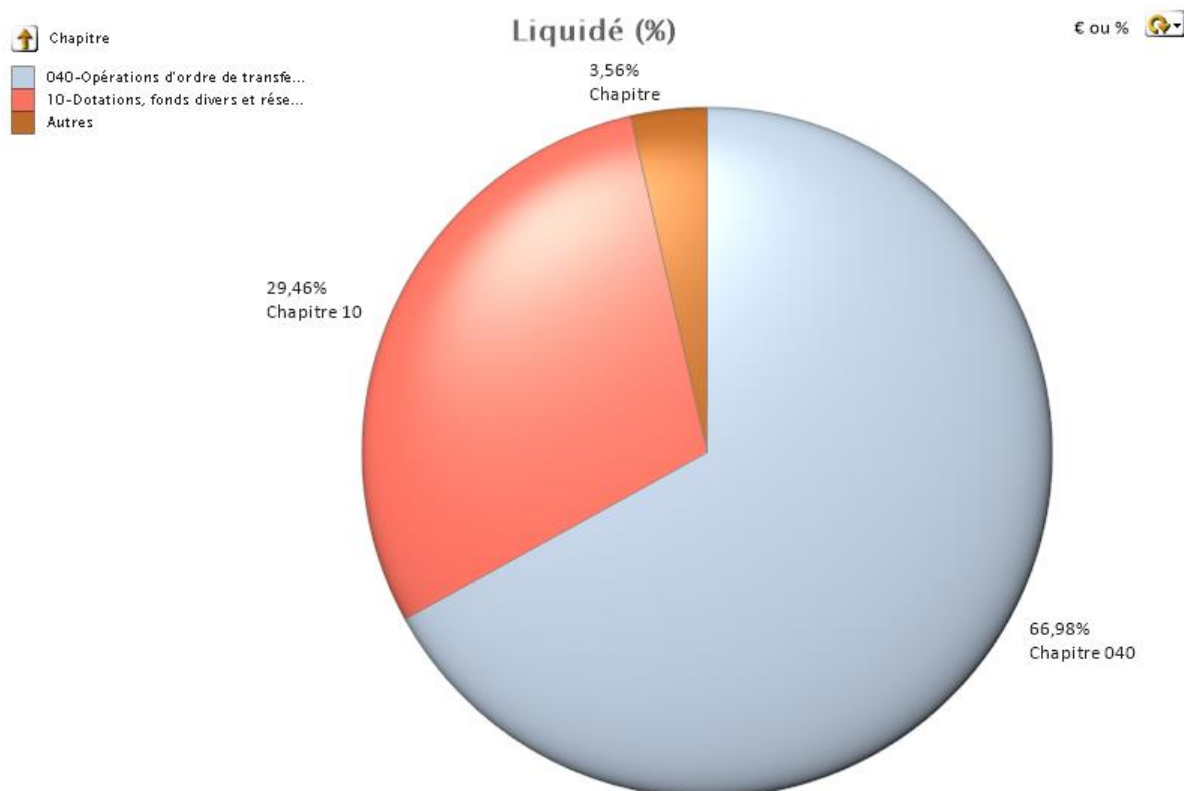
- espaces verts,
- voirie/assainissement,
- enfance jeunesse,
- gîte/tourisme,
- administratif

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses : 722 013.75 €
- Recettes : 1 466 170.64 €

Soit un excédent de 744 156.75 € à reporter en 2021.

Les principales recettes



Les amortissements des biens constituent la principale recette de la section (66.98 %). (Chapitre 040)

Chapitre 10

Le résultat affecté à la section d'investissement (article 1068) s'élève à 106 611.02 €

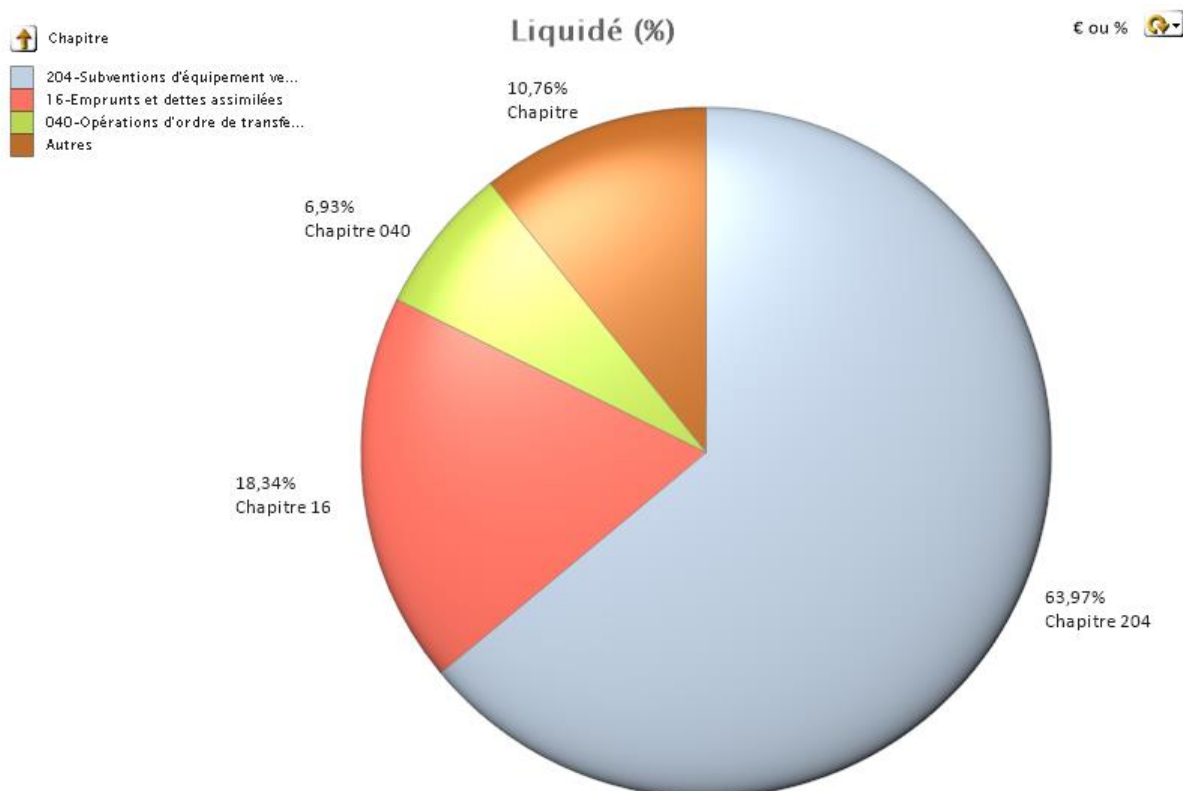
Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) représente également une recette sur investissement de 36 280.41 €. Il a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire.

Autres recettes d'investissement (Chapitre 13)

- Subventions CAF pour l'achat de divers matériels pour le service enfance-jeunesse (matériel frigorifique, aménagement des sites périscolaires) pour un montant total de 6 460.00 €.
- Subvention du FIPHFP pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour la mise en place du télétravail pour un agent bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé : 1 000.00 €.

Les principales dépenses

Les dépenses d'investissement se répartissent de la façon suivante :



Chapitre 20 :

- ↳ Elaboration du PLUI : 24 150.54 €
- ↳ Antivirus : 971.10 €

Chapitre 21(32 770.63 €) : acquisitions de matériels/immobilisations :

- ↳ Pour les services techniques : achat de divers appareils pour l'entretien des espaces verts (débroussailleuses, taille-haies...) pour un montant total de 11 526.00 € + installation d'imprimantes dans les pôles techniques pour 1 110.00 € + remplacement des portables des chefs de pôles, acquisition de cuves à eau et d'échelles.
- ↳ Pour le bureau d'information touristique et le gîte : installation d'une pergola (3 325.00 €) + achat d'un lave-vaisselle (2 028.54 € de restes à réaliser de 2019).
- ↳ Pour le service enfance jeunesse : achat d'ordinateurs, d'un ordinateur portable pour le service Club Ados et d'onduleurs pour les postes informatiques du service (8 491.20 €).
- ↳ Pour le service administratif : achat d'un ordinateur portable au prix de 1 924.80 € pour permettre à un agent de télétravailler (acquisition bénéficiant d'une subvention du FIPHFP à hauteur de 1 000 €).

Chapitre 23 : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du futur siège social (17 136.00 €).

Chapitre 16 : capital des emprunts (132 435.21 €) : 9 emprunts en cours en 2020.

Les données synthétiques

L'objectif de la mandature actuelle est :

- de maintenir la pression fiscale,
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement, malgré de nombreuses compétences nécessitant du personnel conséquent,
- de maîtriser son taux d'endettement.

L'encours de la dette est de 162.82 €/habitant en 2020 (capital restant dû au 31/12/2020 de 1 325 984.69 € pour 8 144 habitants au dernier recensement INSEE).

Pour rappel, l'encours de la dette est de 178.29 €/habitant en 2019 (74.03 €/habitant en 2018).

2. CA 2020 - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		9 931.84 €				9 931.84 €
Opération de l'exercice	3 911.15 €	10 537.98 €			3 911.15 €	10 537.98 €
TOTAUX	3 911.15 €	20 469.82 €			3 911.15 €	20 469.82 €
Résultat de clôture		16 558.67 €				16 558.67 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		16 558.67 €				16 558.67 €
RESULTATS DEFINITFS		16 558.67 €				16 558.67 €

Le conseil communautaire, par délibération du 5 juillet 2017, a décidé d'abandonner le régime dérogatoire concernant le financement des ordures ménagères, et de ne plus percevoir à compter du 1^{er} janvier 2018, la redevance incitative en lieu et place du SMIRTOM du Saint-Amandois.

Le budget annexe des ordures ménagères permet d'effectuer les écritures comptables (régularisation des dossiers des usagers en cas de décès, déménagements, etc...) demandées par le SMIRTOM pour les factures émises avant le 31/12/2017 et d'inscrire les créances éteintes ou non valeurs soumises par le trésor public.

En 2020, une subvention d'équilibre du budget général de 10 000.00 € a été versée pour neutraliser et consolider le budget.

3. CA 2020 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		96 251.19		328 563.31		424 814.50
Opération de l'exercice	335 287.83	308 307.55	412 872.42	702 969.53	748 160.25	1 011 277.08
TOTAUX	335 287.83	404 558.74	412 872.42	1 031 532.84	748 160.25	1 436 091.58
Résultat de clôture		69 270.91		618 660.42		687 931.33
Restes à réaliser			1 026 760.55	916 967.36	1 026 760.55	916 967.36
TOTAUX CUMULES		69 270.91	1 026 760.55	1 535 627.78	1 026 760.55	1 604 898.69
RESULTATS DEFINITFS		69 270.91		508 867.23		578 138.14

La communauté de communes soucieuse de répondre aux besoins environnementaux investit sur son territoire :

- Levet : Installation d'une mesure de débit de surverse à la station d'épuration de Levet pour un montant de 13 571.00 € HT soit 16 285.20 € TTC.
- Corquoy : Travaux pour la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station de traitement des eaux usées au lieu-dit « La Roche » pour un montant de 41 961.70 € HT, soit 40 354.04 € TTC.
- Châteauneuf-Sur-Cher / Venesmes : un marché pour la réhabilitation des réseaux et la construction d'une nouvelle station d'épuration a été passé en 2020, et les premières dépenses ont été effectuées pour un montant global de 66 337.52 € HT soit 79 605.02 € TTC.

BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2021

Les dispositions de la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe et de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite MAPTAM ont amené le conseil communautaire à redéfinir les compétences obligatoires et optionnelles de la Collectivité dans le cadre de ses statuts, et déterminer l'intérêt communautaire. Ces dernières années, le transfert des compétences liées au tourisme (2017) et à la GEMAPI (2018), à l'élaboration du PLUi (2016), du SCoT (schéma de cohérence territoriale), de l'action économique, génèrent des investissements ou des dépenses de fonctionnement supplémentaire importants.

La volonté des élus est d'assurer des services publics et un cadre de vie de qualité, tout en s'attachant à trouver un équilibre cohérent entre la bonne gestion des deniers publics via les investissements, l'adaptation aux évolutions juridiques, technologiques, et le développement de l'attractivité du territoire au niveau culturel et touristique.

La communauté de communes ABC budgétise des fonds de concours aux communes (nouveaux crédits et restes à réalisés). Elle soutient des projets divers : remise en état d'un pont à Chambon, Espace de Vie Sociale de Levet, radars pédagogiques à Uzay-le-Venon, remise en état d'un pont à Lapan. Des crédits sont inscrits pour le programme voirie en investissement à hauteur de 60 000 € pour des travaux sur les communes de Corquoy, Lapan et Levet, et en fonctionnement pour 72 000 € (à l'article 615231 qui permet aussi la récupération de la TVA) pour la rénovation de petits ouvrages (ponts) et de voiries (point-à-temps).

L'achat de matériel roulant inscrit pour 317 300 € est réparti comme suit : achat d'un camion polybenne suite au vol d'un véhicule de pôle technique de Vallenay fin 2019 (51 480€), achat d'une remorque et d'un véhicule utilitaire en remplacement de véhicules accidentés en 2020 (5 820 € + 12 000 €), projet d'achat d'une balayeuse de voirie (170 000 €) et d'un tracteur avec une épaveuse (78 000 €).

Des restes à réaliser d'un montant de 30 261 € sont inscrits pour la réalisation du PLUi, auxquels viennent s'ajouter 14 000 € pour des frais de reproduction de documents.

La communauté de communes ABC réaffirme son soutien à l'action culturelle avec des prévisions budgétaires pour le versement de subventions de fonctionnement (Bains Douches, Musique en Boischaud Marche, etc...).

Le budget 2021 a été adopté en tenant compte des dotations connues pour l'exercice, et en maintenant les taux d'imposition de 2020, la fraction de la TVA versée par l'Etat et d'autres compensations venant combler le manque dû à la suppression d'une grosse part de la taxe d'habitation. Enfin, deux emprunts pour le financement des travaux de l'aérodrome de Serruelles et du bâtiment Colbert sont également inscrits en recette d'investissement pour un montant global de 500 000 €, en équilibre des dépenses, pour permettre le lancement des projets et le montage des dossiers.

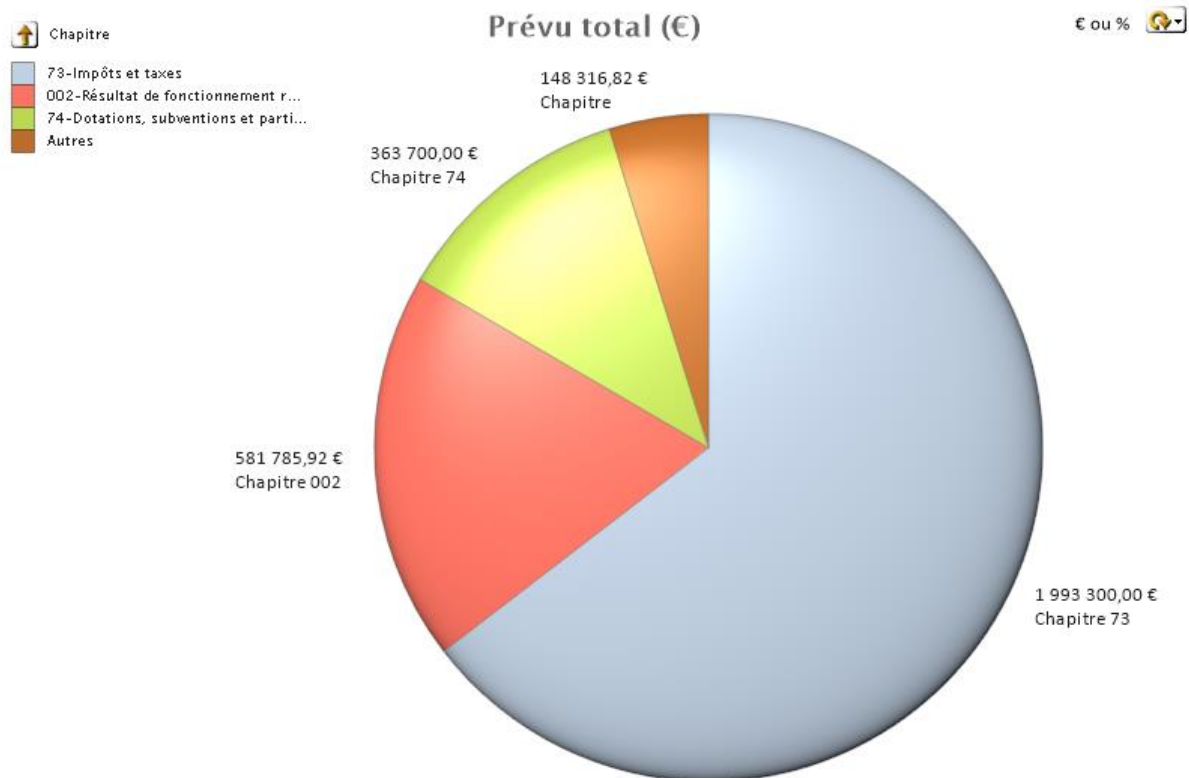
1. BP 2021 - BUDGET GENERAL

Il s'équilibre de la manière suivante :

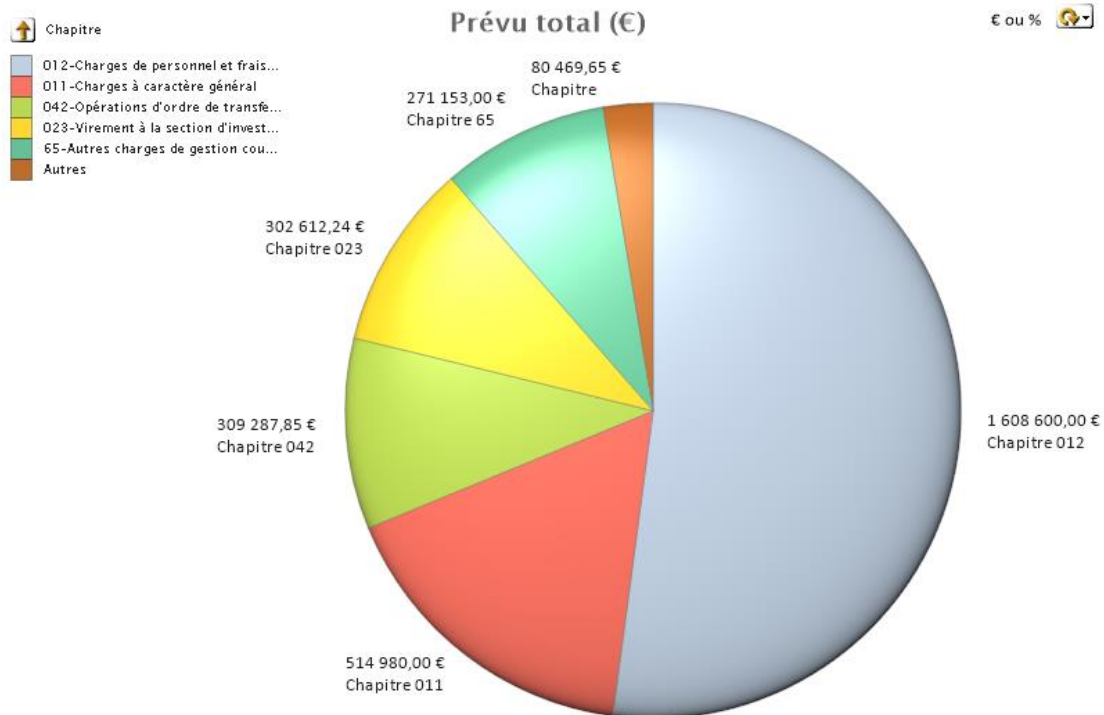
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3 087 102.74 €	3 087 102.74 €	2 037 788.09 €	2 037 788.09 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

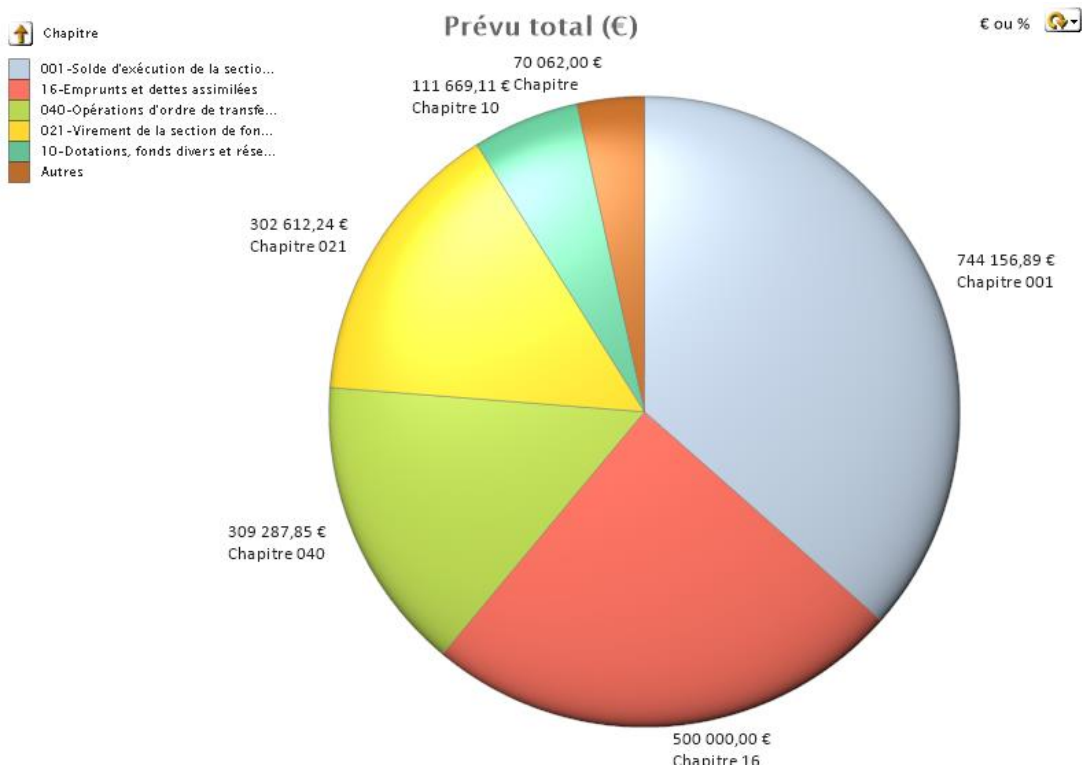


Dépenses de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement



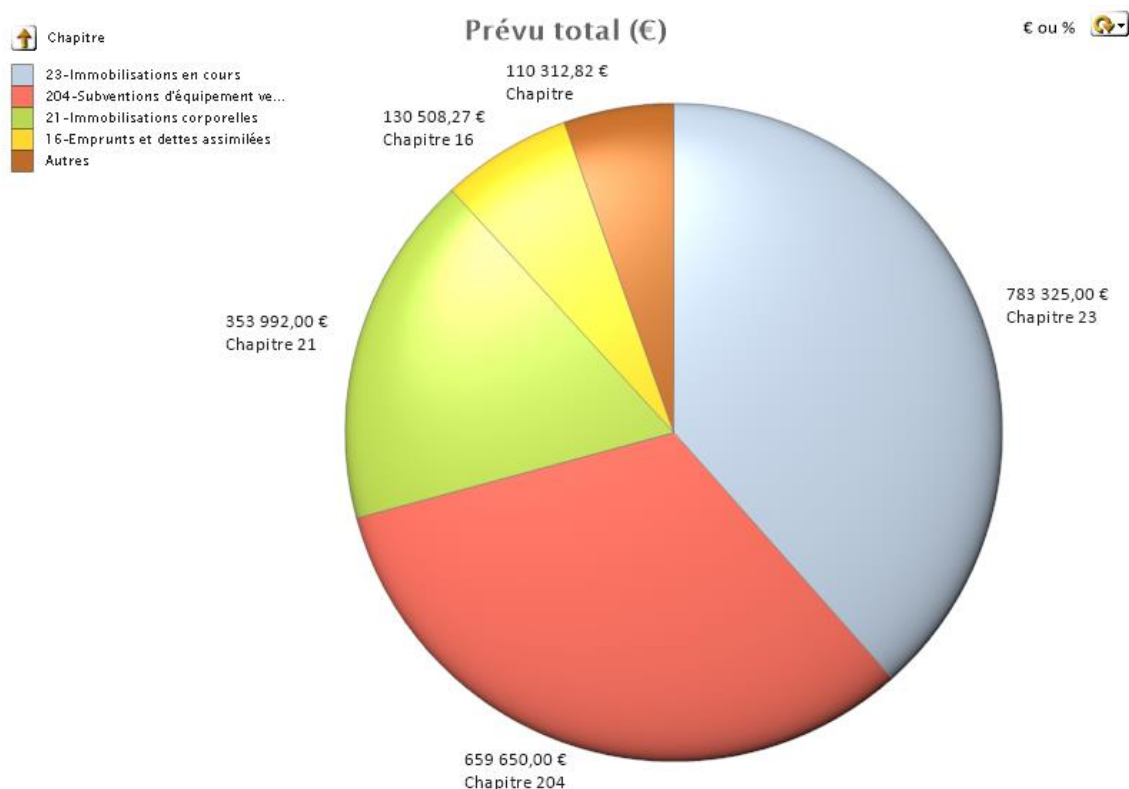
Principales recettes

Chapitre 10 : FCTVA + excédent de fonctionnement capitalisé (111 669.11 €)

Chapitre 13 : participations des communes pour la voirie (RAR de 18 600 €), remboursement d'un fonds de concours pour la commune de Venesmes dans le cadre du déploiement de la fibre optique (16 600 €) et subvention DETR PLUi (RAR de 31 402).

Chapitre 16 : prévision d'un emprunt de 500 000 € pour financer les travaux de l'aérodrome de Serruelles et du bâtiment Colbert.

Dépenses d'investissement



Principales dépenses

Chapitre 20 : Élaboration du PLUi (RAR 30 261 € + frais de reproduction de documents pour 14 000 €), diagnostic et études diverses (25 000 €), renouvellement de logiciels et refonte du site internet (18 000 €).

Chapitre 21 : véhicules (achat d'un camion polybenne suite au vol d'un véhicule pour 51 480 €, achat d'un utilitaire et d'une remorque en remplacement de véhicules accidentés pour 17 820 €, achat d'une balayeuse de voirie pour 170 000 € et achat d'un tracteur et d'une épareuse pour 78 000 €), matériels et équipements divers (36 692 € répartis entre le gîte Colbert, l'achat de matériels techniques, outillages divers, parc informatique...)

Chapitre 23 : Bâtiment Colbert (RAR de 111 325 € + prévisions de 300 000 €) et travaux aérodrome de Serruelles (312 000 €) et programme voirie (60 000 € prévus pour des projets à Corquoy, Lapan et Levet).

Chapitre 204 : Fonds de concours divers aux communes du territoires pour un montant total de 12 700 € (comprenant des restes à réaliser et de nouveaux projets), participation au déploiement de la fibre optique (RAR de 609 620 €, aide financière aux entreprises dans le cadre du COVID-19 (27 330 € dont 2 300 € de RAR directement pour les entreprises + 10 000 € au Fonds Renaissance).

2. BP 2021 – BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Il s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
16 558.67 €	16 558.67 €	-	-

Abandon du régime dérogatoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le budget ordures ménagères perdure pour les écritures comptables :

- Régularisations demandées par le SMIRTOM sur les facturations faites aux usagers avant le 31/12/2017 (décès, déménagement...)
- Non valeurs ou créances éteintes.

Aucune subvention d'équilibre du budget général n'est inscrite au BP 2021.

3. BP 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Il s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
500 786.59 €	500 786.59 €	2 351 759.79 €	2 351 759.79 €

Principales dépenses d'investissement :

- STEP Corquoy - RAR : 29 724.00 €
- Réhabilitation réseaux Vallenay : 30 000 €
- STEP + réseaux de Châteauneuf/Venesmes – RAR 994 541.50 € + Prévision 1 000 000.00 €